



ASSEMBLEE GENERALE 2022

A Messery, le 14 octobre 2022, 20h

Présent(e)s François Perrenoud – Christophe Bouvet – Jean-Guy Favrat – Freddy Zampa – Evrard de Bondy – Chantal Vieux – Philippe Rappaz – Jean-François Traini – Yves Anselmetti – Heidi Ducas – Bernard Huguenin – Jean-Yves Parichon – Pascal Herr – Florent Grenier – Yannick Plaisance – Michel Nerbolier – Jean-François Andrier – François Soulié – Eric Vesin – Yves Jeanne – Sylvain Redureau – Marie-José Baloche

Représenté(e)s Nathalie Kessy - Yves Roch - Denis Horeau - Tristan Puig - Loïc Girardet - Marina Carreras

Invité Frederic Rodrigues, adjoint mairie Messery

Le quorum est atteint.

L'assemblée Générale commence par un tour de table, afin que chacun des membres puisse se présenter ainsi que ses chantiers en cours ou en projet, et ses attentes vis-à-vis de l'association.

Rapport moral 2022

Un questionnaire a été soumis à l'ensemble des adhérents en cette fin d'exercice, afin de mesurer les attentes, les points de satisfaction ou d'amélioration éventuels.

Le président remercie les participants à ce sondage, pour lequel sept réponses ont été reçues. Cependant, il s'étonne de ce faible taux de réponse, étant donné que la démarche avait pour objet de donner la parole aux adhérents sur les priorités à inscrire dans le programme de l'association.

Parmi les thèmes relevés par les adhérents, il est à noter :

- Une demande de plus de rigueur dans la gestion de l'atelier.
A ce sujet, le président rappelle l'existence d'un règlement intérieur, et d'une convention de stockage. Ces éléments forment la charte du bon respect des lieux, des membres, et de la sécurité des travaux. Remerciements spéciaux aux membres qui rangent et nettoient l'atelier régulièrement, avec mention spéciale à Jean-Yves Parichon.
- Une personne remonte également la nécessité d'anticiper l'annonce des activités.
Le point est bien noté, mais il n'est pas toujours possible. Notamment, les Journées du Patrimoine 2022 à Yvoire ont été organisées dans la semaine précédente.
A ce sujet, il est mentionné une innovation cette année : l'embarquement de visiteurs sur nos bateaux, lors des Journées du Patrimoine à Yvoire. Etant donné le grand nombre de bateaux de notre association amarrés au port des pêcheurs d'Yvoire, et les bonnes relations entretenues avec la mairie de ce village, il a été proposé cette animation qui a connu un bon succès, et sera à renouveler.
- Une autre activité qui a été plébiscitée est la participation à la classique de Sciez.
L'AVAL participe avec enthousiasme à son organisation et à certaines tâches depuis environ 10 ans.
- Une des demandes qui a également été faite est de partager/publier le nom des membres afin de pouvoir les contacter directement.
L'association ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande ; en revanche, les contacts utiles pourront être donnés sur demande, par le bureau, comme actuellement.
- Enfin, un membre propose de nous initier à la godille, ce qui semble intéresser plusieurs participants.
- Dans les meilleurs moments de cette année, plusieurs membres ont relevé la qualité des formations, le plaisir de participer à la Classique de Sciez et celui de se rendre à la manifestation nautique Mats-Rhin.

Perspectives

- Nous avons reçu une invitation de l'association *Velle d'Epoca de Verbano*, qui réunit des bateaux classiques sur le Lac Majeur, chaque année, début septembre. Il est déjà proposé aux membres intéressés de réserver la date pour septembre 2023.
- Bien évidemment, il faut réserver nos agendas pour la Classique de Sciez 23.
- Nous avons également noté que l'invitation aux 20 ans de l'Association *Au Bonheur du Bois* nous parviendrait prochainement.
- Le président annonce également que le 20m2 encouragement Lyode sera utilisé comme support lors des formations de l'AVAL, cette prochaine saison.

Rapport Financier

L'année 2021-2022 a été bonne sur le plan financier.

Le taux de remplissage de l'atelier est en hausse, mais nous avons réalisé moins de formations et d'activités « sociales ».

- Trésorerie en d'exercice : 9'390 €
- Trésorerie en fin d'exercice : 12'101 €
- Un loyer impayé reste à récupérer : 1'068 €

Au chapitre des investissements, un nouveau Palan de 5T a été acquis et mis en place, pour un budget de 1'057 €. Remerciement particulier à Eric Vesin pour son aide dans le montage de ce nouveau palan.

A noter que l'utilisation de ce palan, comme de tout matériel de l'AVAL, ne peut se faire qu'en présence d'un membre du CA, et en respectant les consignes de sécurité qui seront affichées dans l'atelier (voir également ce document sur notre site Internet).

Perspectives pour le prochain exercice

Etant donné la bonne santé financière de l'association, il est proposé de ne pas changer les conditions de loyer et de cotisation.

Il n'y aura probablement pas de grosse dépense en 2023, mais il est prévu d'équiper le palan 5T avec de nouvelles élingues et une croix de levage.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité, sauf lui-même qui s'abstient pour la forme.

Point d'attention

A la suite de quelques difficultés rencontrées cette année, le Président annonce que le CA veillera à une plus stricte application du règlement intérieur.

En effet, nous avons été confrontés à une situation difficile lors du transport inter-frontalier d'un bateau dont le propriétaire était absent. Par ailleurs, un loyer est impayé et le propriétaire du bateau semble se désintéresser de la situation, et ne répond pas à nos sollicitations.

Le Président évoque que certaines prestations rendues par l'association à des membres pourraient donc devenir payantes, et faire l'objet d'une convention particulière. Il est également rappelé la possibilité de ne pas renouveler la convention d'hébergement en cas de non-paiement de loyer et/ou de non-réponse du propriétaire.

Ces deux sujets seront donc mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CA.

Renouvellement du CA

Deux membres du CA sont à échéance de leur mandat et renouvellent leur candidature :

- Florent Grenier. **Réélu** à l'unanimité.
- Jean-François Traini. **Réélu** à l'unanimité.

Divers

- Serait-il possible d'organiser une formation aux premiers secours ?
C'est faisable, et pourra être organisé cette année par l'Association. Il faut compter 60€ par personnes et 10 personnes minimum. Un membre intéressé précise qu'il faudra y inviter des mannequins pour s'entraîner aux manipulations.
- On peut regretter que certaines formations (certificat Radiotéléphonie Restreint, premiers secours, ...) qui sont organisées au CNS ne soient pas proposées aux membres de l'AVAL.
- L'association *Au Bonheur du Bois* nous annonce son nouvel emménagement à Eculaz, ainsi que la reprise de ses activités. Des prospectus sont mis à disposition de l'assemblée. Nous félicitons cette association pour cette bonne nouvelle.
- Serait-il possible d'obtenir une ou deux places dans le Port des Pêcheurs d'Yvoire, mises à disposition de l'association, afin de permettre une rotation temporaire des bateaux ? La question mérite d'être posée à la Mairie.
Il est soulevé que se poseraient les questions de responsabilité, de finances et de gestion.
- Un membre propose à l'AVAL une Toupie industrielle. Réponse négative, avec les remerciements du Président.

A 22H30, FIN DE SEANCE ET BUFFET TIRE DES SACS

Première séance de CA

Élection du bureau 2023

Immédiatement à la suite de l'AG, le CA se réunit et décide des rôles suivants pour le prochain exercice :

- Président : Jean-François Traini
- Trésorier : Florent Grenier
- Secrétaire : Evrard de Bondy
- Membre du CA : Sylvain Redureau
- Membre du CA : Jean-Yves Parichon

Décision complémentaire

Il est décidé que le Président mettrait en demeure le propriétaire du bateau en retard de plus d'un an de loyer, et ne répondant pas aux sollicitations du Trésorier, de retirer son bateau et de quitter l'association.